



Le Saint-Siège

JEAN-PAUL II

AUDIENCE GENERALE

Mercredi 30 janvier 1991

1. Source de la vérité et principe vital de l'identité de l'Église une, sainte, catholique et apostolique, l'Esprit Saint est aussi la source et le principe de la vie sacramentelle, par laquelle *l'Église tire sa force du Christ*, participe de sa sainteté, se nourrit de sa grâce, croît et avance dans son cheminement vers l'éternité. L'Esprit Saint, qui est à l'origine de l'incarnation du Verbe, est la source vive de tous les sacrements institués par le Christ et qui sont à l'œuvre dans l'Église. C'est précisément par le moyen des sacrements qu'il donne aux hommes la «vie nouvelle», s'associant l'Église comme coopératrice dans cette action salvifique.

2. Nous n'avons pas l'intention d'expliquer maintenant la nature, la propriété, les buts des sacrements: s'il plaît à Dieu, nous leur consacrerons plus tard quelques catéchèses. Mais nous pouvons toujours renvoyer à la formule simple et précise du vieux catéchisme, selon lequel «les sacrements sont les moyens de la grâce, institués par Jésus-Christ pour nous sauver». Et répéter encore une fois que c'est l'Esprit Saint qui est l'auteur, le propagateur et comme le souffle de la grâce du Christ en nous. Dans cette catéchèse, nous verrons comment, selon les textes évangéliques, on retrouve ce lien pour chacun des sacrements.

3. Le lien est particulièrement clair pour le *baptême*. Lors de son entretien avec Nicodème, Jésus le décrit comme «*une naissance de l'eau et de l'Esprit Saint*»: «Ce qui est né de la chair est chair et ce qui est né de l'Esprit est esprit... Vous devez naître à nouveau» (Jn 3, 5-7).

Déjà le Baptiste avait annoncé et présenté le Christ comme «celui qui baptise dans l'Esprit Saint» (Jn 1 33), «dans l'Esprit Saint et le feu» (Mt 3, 11). Dans les Actes des Apôtres et les écrits apostoliques, la même vérité est exprimée d'une manière différente. Le jour de la Pentecôte, les auditeurs du message de Pierre s'entendent dire: «*Que chacun de vous se fasse baptiser au nom de Jésus-Christ, pour la rémission de vos péchés, et vous recevrez le don de l'Esprit Saint*» (Ac 2,

38). Dans les Lettres de Paul, on parle d'un «bain de régénération et de rénovation dans l'Esprit Saint», répandu par Jésus-Christ, notre Sauveur (Tt 3, 5-6). Et on rappelle aux baptisés: «Vous avez été lavés, vous avez été sanctifiés, vous avez été justifiés dans *le nom du Seigneur Jésus-Christ et dans l'Esprit de notre Dieu*» (1 Co 6, 11). Et on leur dit encore: «Vous avez été baptisés en un seul Esprit... pour former un seul corps» (1 Co 12, 13). Dans la doctrine de Paul, comme dans l'Évangile, l'Esprit Saint et le nom de Jésus-Christ sont associés dans l'annonce, la collation et le rappel du baptême comme source de la sanctification et du salut: de cette vie nouvelle dont Jésus s'entretient avec Nicodème.

4. La confirmation, sacrement uni au baptême, est présentée dans les Actes des Apôtres sous la forme d'une imposition des mains par laquelle les Apôtres communiquaient le don de l'Esprit Saint. Aux nouveaux chrétiens, qui avaient été baptisés, Pierre et Jean «imposaient les mains et ceux-ci recevaient l'Esprit Saint» (Ac 8, 17). La même chose est affirmée pour l'apôtre Paul en ce qui concerne d'autres néophytes: «A peine leur eût-il imposé les mains que l'Esprit Saint descendit sur eux» (Ac 19, 6).

Par la foi et les sacrements, nous recevons donc «le sceau de l'Esprit Saint qui avait été promis, et qui constitue les arrhes de notre héritage» (Ep 1, 13-14). Paul écrit aux Corinthiens: «C'est Dieu lui-même qui nous affermit avec vous dans le Christ et qui nous a donné l'onction, c'est lui qui nous a aussi marqués d'un sceau et qui a mis dans nos cœurs les arrhes de l'Esprit Saint» (2 Co 1, 21-22; cf. 1 Jn 2, 20-27; 3, 24). La Lettre aux Éphésiens ajoute l'avertissement significatif de *ne pas attrister l'Esprit Saint* par lequel «nous avons été marqués pour le jour de la Rédemption» (Ep 4, 30).

On peut déduire des Actes des Apôtres que le sacrement de la confirmation était administré par l'imposition des mains après le baptême, «au nom du Seigneur Jésus» (cf. Ac 8,15-17; 19, 5-6).

5. *Pour le sacrement de la réconciliation (ou de la Pénitence), le lien avec l'Esprit Saint est établi d'une manière extrêmement forte par les paroles du Christ lui-même, après la Résurrection. Jean nous assure en effet que Jésus souffla sur les Apôtres et leur dit: «Recevez l'Esprit Saint. Ceux à qui vous remettrez les péchés, ils leur seront remis; ceux à qui vous les retiendrez, ils leur seront retenus»* Un 20, 22-23). Et l'on peut appliquer ces paroles également au sacrement de *l'onction des malades*, à propos duquel nous lisons dans la Lettre de Jacques que «la prière de la foi» – en même temps que l'onction faite par les prêtres “au nom du Seigneur” – «sauvera le malade: le Seigneur relèvera le patient et, s'il a commis des péchés ils lui seront remis» (Jc 5, 14-15). Dans cette onction et cette prière, la Tradition a vu une forme initiale du sacrement (cf. saint Thomas, *Contra Gentes*, IV, c. 73), et cette identification a été ratifiée par le Concile de Trente (cf. *Denzinger-S.*, 1695).

6. Quant à l'Eucharistie, le Nouveau Testament signale le rapport avec l'Esprit Saint au moins d'une manière indirecte, dans le texte de l'Évangile selon saint Jean, qui rapporte l'annonce que fit

Jésus, dans la synagogue de Capharnaüm, de l'institution du sacrement de son Corps et de son Sang, annonce suivie de ces paroles significatives: «C'est l'Esprit qui donne la vie, la chair ne sert de rien. Les paroles que je vous ai dites sont esprit et elles sont vie» Jn 6, 63). Aussi bien la Parole que le sacrement possèdent la vie et l'efficacité opératoire de l'Esprit Saint.

La conscience de ce lien entre l'Eucharistie et l'Esprit Saint est bien présente dans la Tradition chrétienne telle qu'elle fut exprimée et s'exprime encore aujourd'hui lors de la messe, quand, par l'*épiclese*, l'Église demande la sanctification des dons offerts sur l'autel: «Dans la puissance de l'Esprit Saint» (canon III), «par l'effusion de ton Esprit» (canon II), ou bien: «par la puissance de ta bénédiction» (canon I). L'Église souligne la mystérieuse puissance de l'Esprit -Saint pour l'accomplissement de la consécration eucharistique, pour la transformation sacramentelle du pain et du vin en Corps et Sang du Christ, et pour l'irradiation de la grâce chez ceux qui y participent et dans toute la communauté chrétienne.

7. Également à propos du *sacrement de l'Ordre*, saint Paul parle du charisme (ou don de l'Esprit Saint) qui résulte de l'imposition des mains (cf. 1 Tm 4, 14; 2 Tm 1, 6), et il déclare avec force que *c'est l'Esprit Saint qui «établit» les évêques dans l'Église* (cf. Ac 20, 28). D'autres passages des Lettres de saint Paul et des Actes des Apôtres témoignent d'un rapport spécial entre l'Esprit Saint et les ministres du Christ, c'est-à-dire les Apôtres et leurs collaborateurs, puis leurs successeurs comme évêques, prêtres et diacres, héritiers non seulement de leur mission mais aussi de leurs charismes, comme nous le verrons dans notre prochaine catéchèse.

8. Enfin, je tiens à rappeler *le mariage sacramentel*, ce «grand mystère... qui s'applique au Christ et à l'Église» (Ep 5, 32), par lequel se réalise, au nom et par la force du Christ, l'alliance de deux personnes, un homme et une femme, comme communauté d'amour qui donne la vie: ce sacrement est *la participation humaine à cet amour divin* qui a été «répandu dans nos cœurs *par l'Esprit Saint*» (Rm 5, 5). La troisième Personne de la très sainte Trinité qui, selon saint Augustin, est en Dieu la «communion consubstantielle» (*communio consubstantialis*) du Père et du Fils (cf. *De Trinitate*, V1, 5. 7; PL 42, 928), réalise, par le sacrement du mariage, l'humaine «communion des personnes» de l'homme et de la femme.

9. En concluant cette catéchèse au cours de laquelle nous avons au moins esquissé la vérité de la présence agissante de l'Esprit Saint dans la vie sacramentelle de l'Église, telle qu'elle résulte de *la Sainte Écriture, de la Tradition et spécialement de la Liturgie sacramentelle*, je ne peux pas ne pas souligner la nécessité d'un approfondissement constant de cette merveilleuse doctrine, et ne pas recommander à tous l'effort d'une pratique sacramentelle toujours plus consciemment docile et fidèle à l'Esprit Saint qui, spécialement par «les moyens de salut institués par Jésus-Christ», mène à son achèvement la mission confiée à l'Église de jouer un rôle dans la rédemption universelle.

